



Vous n'avez pas encore acheté votre billet? Dépêchez-vous!

Quand? Vendredi 13 juin dès 18 h 30

Où? École secondaire De Mortagne, au 955, boul. de Montarville à Boucherville.

Coût? 40 \$ (inclut repas et danse)

Achetez directement votre billet sur notre site Internet sous l'onglet « [Inscriptions](#) ».

Soyons nombreux à célébrer nos retraités! (Prendre note que ces derniers n'ont pas à acheter de billet.)



Invitation à la séance virtuelle

Une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu, en mode virtuel, le **lundi 26 mai 2025 à 16 h 30**.

La conseillère de la Centrale, **Mélanie Michaud**, présentera au personnel enseignant les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site dans l'onglet *Inscriptions*. Vous recevrez par courriel la documentation et le lien pour joindre la réunion quelques jours avant.

Listes de priorité d'emploi - Secteur des jeunes

Les listes de priorité d'emploi (A et B) seront affichées au plus tard le 4 juin en soirée sur *Le Carrefour* du CSSMV.

Toute demande de correction ou d'ajout (ex. : reconnaissance d'une capacité ou 2^e qualification dans un champ) doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca en y incluant le formulaire de demande disponible sur *Le Carrefour*. La demande ainsi que le formulaire doivent être transmis au CSS, au plus tard le 19 juin 2025.

Si vous pensez ne pas être présent à la séance d'affectation, il est important qu'une copie signée de votre procuration soit acheminée au service des ressources humaines, quelques jours à l'avance. De plus, il sera de votre responsabilité de transférer le lien TEAMS reçu, à la personne que vous aurez désignée.

Veuillez noter que les enseignantes et les enseignants à statut précaire des listes de priorité (A et B) seront convoqués par

Teams pour faire un choix de tâche pour l'année scolaire 2025-2026 selon l'horaire suivant :

Liste A

Pour les contrats à temps plein (postes réguliers E1 et E2) et

pour les contrats à temps partiel (E3)

Mercredi 2 juillet 2025

Liste B

Pour les contrats à temps partiel (E3)

Jeudi 3 juillet 2025

Attention : Vous recevrez un lien Teams pour la séance qui vous concerne.

Présence obligatoire aux séances du mois de juillet pour le choix d'affectation pour l'année scolaire 2025-2026. Une absence non motivée entraînera automatiquement une radiation de la liste de priorité d'emploi.

Soyez donc présent!

Rappel! Saut de paie de l'été 2025

Je sais, nous avons déjà publié ce texte mais nous voulons être certain que tous les enseignants aient l'information afin de passer un été sans inquiétude financière.

Le phénomène du saut de paie est particulier aux enseignants réguliers et il se produit quelques fois dans une carrière. Il est méconnu, plusieurs informations circulent et elles sont loin d'être toutes exactes.

Démystifions le tout.

Corrélation entre deux facteurs causant le saut de paie :

D'abord, le salaire des enseignants est basé sur une année de travail comptant 200 jours et il est réparti en 26 versements de 10 jours payables, contenus dans une période de 14 jours civils, soit 26 versements X 14 jours civils = 364 jours par année. Considérant que les années comptent 365 ou 366 jours, il se crée inévitablement un intervalle qui, un jour ou l'autre, crée un écart entre la dernière paie d'une année scolaire et la première de la suivante.

Pour l'année 2024-2025, la 26^e paie sera versée le 7 août.

Ensuite, le second fait important à mettre en relation avec le premier relève de la convention collective nationale. La clause 6-8.01 a) détermine à quel moment la 1^{re} paie de l'année sera versée : *À compter du début de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant reçoit, tous les deux jeudis, 1/26 des montants annuels applicables en traitement, suppléments et primes, le 1^{er} jour de travail de la période 1 de paie visée.*

Pour l'année scolaire 2025-2026, le 1^{er} jour de travail est prévu le lundi 25 août. La 1^{re} paie sera donc le **jeudi 4 septembre 2025**.

Conclusion :

Comme notre 26^e paie (la dernière) sera le 7 août cette année et que la 1^{re} paie au retour des vacances estivales sera le 4 septembre, il y aura un écart d'une période de paie entre ces deux versements.

Voilà ce qu'est un saut de paie! Détrompez-vous : ce n'est pas parce que le CSS nous « coupe une paie »!

Suite au verso

Rappel! Saut de paie de l'été 2025 (suite)

Représentations syndicales :

Cela fait plus de deux ans que nous surveillons le calendrier et insistons auprès du CSS afin qu'il diffuse l'information rapidement. Dès que le calendrier officiel a été adopté, lors d'une séance du conseil d'administration, le plan de communication du CSS s'est enclenché. Le communiqué, mis à la une du *Carrefour*, est clair et il précise ce que la GRICS a prévu pour minimiser les effets du saut de paie. (Vous le trouverez sur notre site avec cet *Info-enseignant*). En voici un extrait :

Afin de réduire l'impact monétaire de cette situation, l'ajustement de 10 mois accumulé en 24-25 sera étalé sur les 5 paies suivantes : 26 juin 2025, 10 juillet 2025, 24 juillet 2025, 7 août 2025 et 21 août 2025. De façon concrète, le système retiendra 20 % sur les 4 premières paies, pour verser une cinquième paie. L'exemple ci-dessous d'un enseignant à l'échelon 16 ayant travaillé toute l'année, vous permet d'évaluer les effets du partage de l'ajustement de 10 mois sur 5 paies, au lieu de 4 :

Exemple d'un enseignant à l'échelon 16 ayant travaillé toute l'année					
Ajustement de 10 mois étalé sur 4 paies			Ajustement de 10 mois étalé sur 5 paies		
Date du dépôt	Montant versé		Date du dépôt	Montant versé	
2025-06-26	3 956,04 \$		2025-06-26	3 164,83 \$	
2025-07-10	3 906,13 \$		2025-07-10	3 137,10 \$	
2025-07-24	3 900,59 \$		2025-07-24	3 120,47 \$	
2025-08-07	3 900,63 \$		2025-08-07	3 120,47 \$	
Total:	15 663,39 \$		2025-08-21	3 120,52 \$	
				15 663,39 \$	

L'ajustement de 10 mois fait référence à la différence entre le salaire versé au taux à 1/260, versus le salaire accumulé au taux 1/200.

Est-ce que je reçois tout mon salaire?

Cette question nous est fréquemment posée. La réponse est OUI! Votre salaire annuel sera réparti sur 27 paies plutôt que 26 pour l'année 2024-2025. Pour l'année scolaire 2025-2026, la première paie sera versée le 4 septembre 2025 et vous aurez 26 paies tel que prévu normalement.

Caroline Manseau

Mouvement de personnel et demandes de congés 2025-2026

Demande de désistement (5-3.17.07 b) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 22 mai 2025
Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.10)	27 mai 2025
Affectation des enseignants à une école à vocation particulière (5-3.17.10 4)	22 au 26 mai 2025
Rencontre d'information pour les excédents d'effectifs	Au besoin, date et heure à confirmer
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV du secteur des jeunes (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Tous les champs	29 mai 2025 à 16 h Par Teams
Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	10 juin 2025
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 10 juin 2025 à 16 h 30
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) E1 et E2 (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 10 juin 2025 à 16 h 30
2^e bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation de juin par Teams Séance d'affectation d'août en ligne (sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	16 juin 2025 à 16 h Du 6 août à partir de 16 h au 7 août 16 h
Bassin des E2	25 juin 2025 (heure à confirmer)
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité A (tous les champs) (5-1.14.11)	2 juillet 2025 Par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité B (tous les champs) (5-1.14.11)	3 juillet 2025 Par Teams
Opération Grand V	4 juillet (heure à confirmer)
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	7 août 2025 en PM (heure à confirmer) Par Teams
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 Enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	7 août 2025 en PM (heure à confirmer) Par Teams
2^e bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 Mutations volontaires (E1 et E2) et Listes de priorité A et B	8 août 2025 en PM (heure à confirmer) Par Teams